



INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE RÉGULATION

## Secteur Fréquences

### **Résumé de la consultation publique ouverte du 21 novembre 2011 jusqu'au 22 décembre 2011 sur le projet de règlement déterminant le plan d'allotissement et d'attribution des ondes radioélectriques (plan des fréquences)**

Janvier 2012

Le présent document fait l'analyse de l'observation transmise dans le cadre de cette consultation publique.

Suite aux commentaires favorables reçus d'Orange Communications Luxembourg S.A. aucune modification supplémentaire du projet en question n'a été prise en considération.

En outre il a été constaté que les précisions ci-après sont requises comme suit:

1. Ajout de la remarque général « Accord multilatéral 2011, additionnel à l'Accord HCM (BEL, D, F, HOL, LUX et SUI) dans les bande de fréquences

880-890/925-935 MHz;  
890-915/935-960 MHz;  
1 710-1 785 MHz et  
1 900-1 980/2 110-2 170 MHz

2. Ajout de la remarque « Accord multilatéral 2011, additionnel à l'Accord HCM (BEL, D, F, HOL, LUX et SUI) relative à l'application « Réseaux des chemins de fer (GSM-R). » dans les bandes de fréquences

876-880/921-925 MHz

3. Adaptations de la liste des acronymes figurant au chapitre 13 du Plan des fréquences
-